

## Délibération n°2017.00098

SEMMY- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée -  
Etude et construction d'un restaurant municipal et  
locaux associés dans le pôle de la ferme Novion -  
Quitus technique, administratif et financier

Séance du 10 octobre 2017

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

Nombre de Conseillers Municipaux

en exercice : 33

présents : 20

absents excusés représentés : 11

absents excusés non représentés : 2

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre, le Conseil municipal, dûment convoqué le 04 octobre, s'est réuni à Salle Jacques Prévert - 20 rue Biesta à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Maire.

### PRESENTS :

Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, M. Luc MARION, M. Jacques DURIN, M. Gilbert TROUILLET, M. Jean-Pierre BONTOUX, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, Mme Claire KAHN, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, M. Sylvain BERNARD, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTS EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme Laure GREUZAT donne pouvoir à M. Gilbert TROUILLET, M. Benoît PENEZ donne pouvoir à Mme Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Mme Naima BOUADLA donne pouvoir à M. Sylvain BERNARD, Mme Audrey MERET donne pouvoir à Mme Marianne MARGATE, M. Jean BOUGEARD donne pouvoir à M. Mohamed KACHOUR, M. Farid DJABALI donne pouvoir à M. Jacques DURIN, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Franck SUREAU, Mme Adeline TEULALE donne pouvoir à Mme Yannick REIS LAGARTO, M. Loris BOULOGNE donne pouvoir à M. Luc MARION, Mme Farida BENMOUSSA donne pouvoir à M. Philippe LALOUE, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

### ABSENTS EXCUSÉS NON REPRESENTÉS :

Mme Josiane MARCOUD, Mme Isabelle PEREIRA

SECRETARE DE SEANCE : M. Gilbert TROUILLET

## Délibération n° 2017.00098

### SEMMY- Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée - Etude et construction d'un restaurant municipal et locaux associés dans le pôle de la ferme Novion - Quitus technique, administratif et financier

Le Conseil municipal,

Sur le rapport et la proposition de Monsieur Franck SUREAU, Adjoint au maire, délégué à la vie des quartiers et finances,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 8 du 25 mars 2010 confiant à la SEMMY la maîtrise d'ouvrage pour l'étude et la construction d'un restaurant municipal et locaux associés dans le pôle de la ferme Novion,

Vu la convention de mandat signée en date du 9 avril 2010,

Vu le rapport de clôture et le décompte financier définitif de cette opération transmis par la SEMMY en date du 1<sup>er</sup> juin 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale du 3 octobre 2017,

#### DELIBERE

<b>SUFFRAGES EXPRIMES :</b>	<b>31</b>
<b>POUR :</b>	<b>24 dont 8 par mandat</b> Madame Charlotte BLANDIOT-FARIDE, Madame Marianne MARGATE, Monsieur Franck SUREAU, Madame Laure GREUZAT, Monsieur Benoît PENEZ, Madame Naima BOUADLA, Monsieur Luc MARION, Madame Audrey MERET, Monsieur Jacques DURIN, Monsieur Gilbert TROUILLET, Monsieur Jean-Pierre BONTOUX, Monsieur Jean BOUGEARD, Monsieur Guy DARAGON, Madame Dominique DUIGOU, Monsieur Farid DJABALI, Madame Yannick LAGARTO, Madame Louise DELABY, Madame Claire KHAN, Monsieur Mohamed KACHOUR, Madame Julie MOREL, Monsieur Vincent BOT, Monsieur Sylvain BERNARD, Madame Adeline TEULALE, Monsieur Loris BOULOGNE
<b>CONTRE :</b>	<b>7 dont 2 par mandat</b> Monsieur Gérard GAUTHIER, Monsieur Philippe LALOUE, Madame Dominique MANIERE, Madame Corinne ADAMSKI-CAEKAERT, Madame Farida BENMOUSSA, Monsieur Laurent PRUGNEAU, Monsieur Sun Lay TAN

**APPROUVE** la reddition définitive des comptes à la somme de 2 669 914.24 € TTC pour l'étude et la construction d'un restaurant municipal et locaux associés dans le pôle de la ferme Novion.

**DECIDE** de donner quitus à la SEMMY pour l'accomplissement de ses missions tant techniques, administratives que financières.

**AUTORISE** Madame le Maire à émettre un mandat au profit de la SEMMY d'un montant de 104 494.34 €.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Et ont, les membres présents, signé au registre.  
Pour extrait conforme,  
Charlotte BLANDIOT-FARIDE

Maire de Mitry-Mory



---

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.